

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit au Cheix/Morge en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 27/11/2024

Présent(e)s : Titulaires : Mme, Mrs, HOUSSIER Stéphane, MONNET Karina, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, COLLARDEAU Laurent, EYMIN Philippe, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Titulaires absents : LASSET Paul qui donne pouvoir à LEMOINE Jean-Claude, BIONNIER Cédric, DOLAT Gilles, MICHEL Didier qui donne pouvoir à BIGAY Bertrand, LOUP Julie, CRESPO Luis, CLIQUE Michel, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à LABBE Daniel, GOMICHO Michel, SALGUES Julien.

D2024/0512/02 - Tarifs du service de l'assainissement collectif 2025 pour les communes adhérentes, et cas particulier d'Aubiat

Pour information, les tarifs de la part exploitant augmentent en 2025 par application de la révision annuelle du contrat selon la formule en vigueur. La formule prend en compte grâce à des indices officiels l'évolution des salaires du BTP Auvergne, du tarif de l'électricité, du prix des canalisations d'assainissement et des frais et services divers du BTP.

La part syndicale, objet de la présente délibération, s'ajoute à la part Semerap pour former le prix HT facturé à l'abonné.

Au tarif HT, il faut ajouter 2 types de taxes : la redevance de l'Agence de l'Eau et la TVA.

Le syndicat fixe chaque année la part syndicale du tarif de l'assainissement collectif

Pour mémoire :

2024	Part syndicale	Part Exploitation	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	31,00 €	22,41 €	53,41 €	345,98 €	2,883 €
Part Variable/m ³	1,34 €	1,09807€	2,4381 €/m ³		

Il est proposé au conseil syndical, de fixer les tarifs de la part syndicale de l'assainissement 2025 tels que ci-dessous :

2025	Part syndicale	Part Exploitation	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	31,00 €	22,82 €	53,82 €	348,81 €	2,907€
Part Variable/m ³	1,34 €	1,11827 €	2,45827 €/m ³		

Cas particulier de la commune d'Aubiat :

Ces tarifs s'appliquent aux abonnés au service assainissement collectif des communes membres du syndicat au 1^{er} janvier 2025, à l'exception de la commune d'Aubiat qui n'a pas de contrat de délégation avec Semerap pour l'exploitation de son assainissement collectif.

Cette commune est en régie directe, et le syndicat se propose de continuer ce mode d'exploitation, au vu des installations existantes

Dans l'hypothèse d'une exploitation en régie directe par le syndicat, et dans un souci d'équité et égalité de traitement entre tous les abonnés du syndicat, il est proposé au conseil syndical d'opter pour un tarif identique pour l'abonné d'Aubiat.

Ainsi, le tarif 2025 de l'assainissement collectif pour la commune d'Aubiat se décompose comme suit :

2025	Part syndicale	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	53,82 €	53,82 €	348,81 €	2,907 €
Part Variable/m ³	2,45827 €	2,45827 €/m ³		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil syndical décide de fixer les tarifs de l'assainissement collectif 2025 tels que ci-dessus :

- 1/ pour toutes les communes membres du syndicat, hormis Aubiat
- 2/ pour la commune d'Aubiat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au Registre sont les signatures
 Pour expédition conforme

Le Président
 Jean-Michel GALTIER

